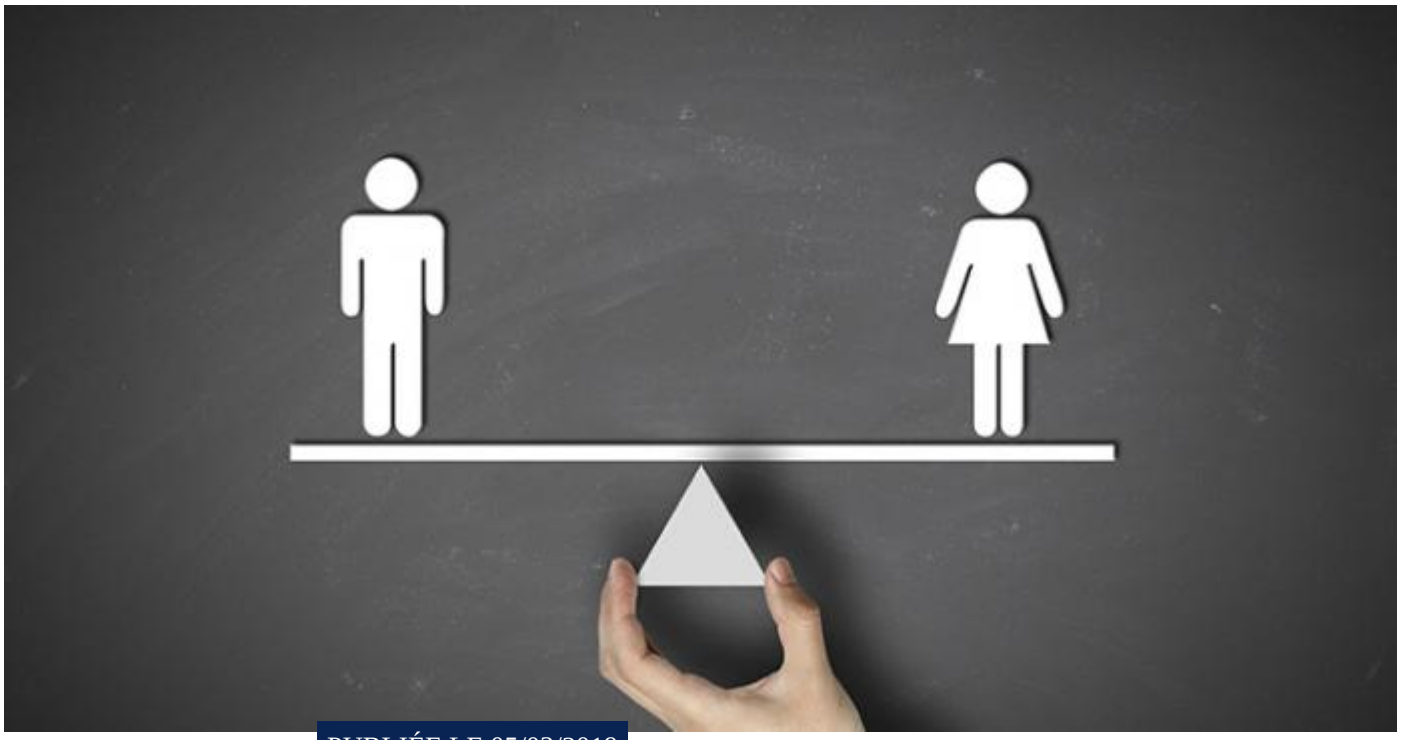
Lutte pour les droits des femmes : un engagement de longue date du CESE



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 05/03/2019

En ce 8 mars, Journée internationale pour les droits des femmes, le Conseil économique, social et environnemental et sa Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, réitèrent leur engagement pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.

En janvier 2018, dans le cadre de sa participation au **« Tour de France de l'Egalité »** initié par le Gouvernement, le CESE avait adopté à l'unanimité **une résolution** appelant à renforcer les actions autour de 5 axes :

> ***L'égalité professionnelle****, en appelant à un renforcement des efforts en matière de formation des acteurs de la négociation et à une meilleure application des sanctions financières prévues dans le droit pour lutter contre l'inégalité professionnelle et salariale ;*
>
> ***L'éducation à l'égalité et la lutte contre les stéréotypes****, en recommandant d'améliorer la sensibilisation et l'éducation à l'école, mais aussi la formation du personnel encadrant*
>
> ***La lutte contre les violences faites aux femmes****, en préconisant notamment, dans la lignée des deux avis rendus par l'institution (mars 2017 et novembre 2014), l'accroissement des effectifs de gendarmerie et de police dédiés à la lutte*

contre les violences, et en systématisant la formation pour les interlocutrices et interlocuteurs des victimes (policiers et gendarmes, magistrats, professionnels de santé)

***L'évaluation des politiques publiques**, en appelant à la production de statistiques sexuées, à l'inclusion de dimensions genrées dans les études d'impact des propositions et projets de loi et à l'exemplarité de l'Etat en la matière,*

***L'argent pour les droits des femmes**, en demandant l'accroissement significatif du programme 137 « Egalité entre les femmes et les hommes » du Budget ainsi que des crédits dédiés aux actions interministérielles en faveur de l'égalité.*

La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité est également à l'origine de précédents travaux liées à ces problématiques :

- « Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer », un avis et un rapport des rapporteurs Dominique Rivière et Ernestine Ronai, adoptés en mars 2017

- « Les forces vives au féminin », une étude de la rapporteure Claire Guichet, adoptée en 2015

- « Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses », une étude de la rapporteure Pascale Vion, adoptée en 2014

- « Les femmes éloignées du marché du travail », une étude de la rapporteure Hélène Fauvel, adoptée en 2014.

© - copyright CESE - Octobre 2026